

Observation n°218 du 13/04/2023

Monsieur,

Je suis opposé à ce projet de Doussay.

L'étude d'impact est totalement négligée, argumentée de mesures ERC inefficaces ou mensongères.

On peut lire Page 109 du mémoire en réponse à l'avis de la MRAe :

**Mesure d'évitement :**

*Au vu des éléments déterminés précédemment, une mesure d'évitement principale a été mise en place et a consisté à **éloigner les éoliennes des sources** afin de préserver le réseau hydrographique (il s'agit d'un des points ayant permis de déterminer l'implantation définitive – variante 4 -)*

Cette mesure d'évitement est théoriquement intéressante.

Mais la variante retenue est à l'opposé de cette prétendue mesure puisque E3 et E4 sont positionnées au plus près des sources parmi toutes les autres variantes proposées.

Cette mesure d'évitement n'en est donc pas une.

**La démarche ERC n'est donc pas conforme puisque non réalisée**, pour ne pas dire prétendue réalisée par de fausses affirmation, visant clairement à tromper les autorités décisionnaires.

En raison de ces faux, il n'est pas possible de donner un avis défavorable à ce dossier.

sam Joab